3cn.com

Le journal d'information et de communication de la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains

N° 7

Janvier 2009





Edito

du Président de la Communauté de Communes de Commentry Néris-les-Bains



Je suis ravi de vous retrouver à l'occasion du 7ème « 3 cn.com », support de communication privilégié de la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains. Après les élections municipales de Mars 2008, des équipes renouvelées ont été élues dans nos communes. Vous trouverez alors dans ce numéro les Elus qui vous représentent au sein du Conseil Communautaire, ainsi que la nouvelle répartition des compétences.

C'est avec beaucoup de joie et d'ardeur que nous allons poursuivre l'action qui a été entreprise par notre collectivité. Dans ce numéro vous découvrirez les différents projets qui ont été engagé. Dans le domaine économique, c'est bien entendu la création d'un parc logistique sur la ZAC de Magnier qui va retenir toute notre attention. Voilà un projet ambitieux mais déterminant pour l'avenir de notre territoire.

Après l'ouverture de la médiathèque de proximité de Chamblet, 2009 verra l'installation de notre accueil de loisirs intercommunal. Chaque enfant de notre territoire, âgé de 3 à 14 ans, pourra ainsi avoir accès à cette structure fonctionnelle et spacieuse.

Enfin, nous allons continuer dans notre démarche d'amélioration de l'habitat, d'actions environnementales (projet éolien, création d'une charte chromatique…) et de valorisation de notre patrimoine.

Bonne lecture.

Jean-Louis GABY
Maire de Commentry
Président de la Communauté de Communes de Commentry Néris-les-Bains

3cn.com est édité par : la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains Tél. : 04 70 09 70 20 • N°7 - Janvier 2009 • Directeur de la publication : Jean-Louis Gaby • Conception graphique : Vue de Face - 03100 Montluçon Crédit photos : Communauté de Communes de Commentry - Marc Collinet Régie publicitaire : Agricentre - 03100 Montluçon • Impression : Typocentre - 03100 Montluçon • Tirage : 8000 exemplaires • Dépôt légal : Année 2003

Les délégués communautaires

Le Conseil communautaire se compose de 31 délégués communautaires, issus des douze communes du territoire intercommunal. Il prend, par délibération, les décisions majeures relatives au fonctionnement de la Communauté de Communes de Commentry/ Néris-les-Bains.



Les 31 délégués communautaires

BIZENEUILLE :
M. Alain ROUSSEAU et Mme Marie-Helène RORET
Suppléants : M. Daniel COLLINET et Mme Odile NICOLAS-RODEFF

LA CELLE :
M. Georges CONCHON et M. Dominique SPINELLE
Suppléants : M. Jean-Pierre VALTON et Mme Pascale POIRET

CHAMBLET :
M. Alain CHANIER, Mme Valérie DAFFY et Mme Michèle DUFFAULT
Suppléants : M. Jacques BOUVIER, Mme Danièle GAGNEPAIN et M. Jean-Pierre MICHARD

COLOMBIER :
M. Gilles BOULICOT et M. Jean-Pierre CHANIER
Suppléants : Mme Maryse MARTINAT et Madame Jocelyne BIZEBARRE

COMMENTRY :
M. Jean-Louis GABY, M. Claude RIBOULET, M. Luc BRZUSTOWSKI , Mme Annie LAVILLE et Mme Ghislaine MANOURY
Suppléants : Mme Véronique ROBIN, M. Christophe CABASSUT, M. Bernard ZAMARIA, Mme Marie-Claude RESSOT et Mme Elodie BONNICHON

DENEUILLE-LES-MINES :
M. Gérard PAQUET et M. Jean-Claude MANSAT
Suppléants : M. Didier QUICHON et Mme Marie-Hélène MAZIARSKI

DURDAT-LAREQUILLE :
M. Jean-Pierre BOUGEROLLE, M. Bruno BOVE et M. Michel RIVIERE
Suppléants : Mme Viviane LESCURE, M. Jean-Pierre PICANDET et M. Roger BOURICAT

HYDS :
M. Michel CHAMPOMIER et M. Guy AMARY
Suppléants : Mme Martine PICANDET et M. Jean-Pierre FOURNIER

MALICORNE :
M. André SAVY et M. Guy COURTAUD
Suppléants : M. Jean LAFLEURIEL et Mme Nathalie MONTBABUT-RHETAT

NERIS-LES-BAINS :
M. Jean-Claude DE PIN, Mme Marie-Alice BARRAUX, M. Gilles MARTIN et M. Philippe COLLINET
Suppléants : M. Alain CHAPY, Mme Annie PETITPEZ, M. Gérard BALLET et Mme Laurence CHICOIS

SAINT-ANGEL :
M. Michel GIVERNAUD et M. Michel PETIT
Suppléants : M. Jean-Paul SAULNIER et Mme Martine METIVIER

VERNEIX :
M. Lionel BROCARD et Mme Valérie LAMARQUE
Suppléants : M. Gérard JARDOUX et Mme Chantal SOULIER

Une nouvelle répartition des compétences

Jean-Louis GABY
Président
Maire de Commentry



Jean-Claude DE PIN
1er Vice-président chargé de la communication et du tourisme
Maire de Néris-les-Bains

Jean-Pierre BOUGEROLLE
Vice-président chargé de l'urbanisme, du logement et de l'environnement
Maire de Durdat-Larequille

7 vice-présidents entourent le Président Jean-Louis GABY. Ils sont chargés des compétences suivantes :



Lionel BROCARD
Vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse
Maire de Verneix



Alain CHANIER
Vice-président chargé de la vie sociale
Maire de Chamblet



Michel GIVERNAUD
Vice-président chargé de la culture, du sport et des loisirs
Maire de Saint-Angel



Claude RIBOULET
Vice-président chargé de l'économie
Conseiller Général
1er adjoint au Maire de Commentry



André SAVY
Vice-président chargé des travaux
Maire de Malicorne

Panorama des zones d'activités communautaires

ZAC DE LA BRANDE : Les aménagements se poursuivent



Après avoir débuté il y a une quinzaine d'années avec le SICOMANE : Syndicat Intercommunal de Commentry, Malicorne et Néris-les-Bains, le projet d'aménagement du Campus de la Brande est désormais porté par la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains.

Situé dans le prolongement de la ville de Commentry, ce site d'environ 90 hectares bénéficie d'une desserte intéressante pour l'installation d'activités économiques à vocation industrielle et artisanale.

La décision du Conseil Général de mettre en place un contournement a remis en cause l'aménagement initial. En effet ce contournement emprunte le tracé de la voie structurante prévu initialement. Il a donc été lancé en 2005 une étude pour l'élaboration d'un plan de réaménagement et de développement du Campus de la Brande afin de s'adapter à cette nouvelle desserte.

La Phase I « analyse de l'existant » a permis de mieux connaître la situation actuelle, tant du point de vue technique (accès, desserte, assainissement, réseaux divers) que du point de vue urbanistique et environnemental. Cette étape a permis de vérifier la cohérence de ces éléments avec le projet initial.

La Phase II « recommandation de mise en œuvre » a permis de faire la comparaison entre les différentes opérations d'aménagement possible. Un estimatif global des travaux a été également réalisé.

En conclusion de ces deux phases, il en est ressorti que la procédure d'aménagement la plus adaptée pour le réaménagement du Campus de la Brande devait se faire sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté.



La Zone d'Aménagement Concerté ?

C'est une procédure d'urbanisme opérationnelle d'initiative publique permettant à la collectivité d'acquérir des terrains, de les aménager, et de les revendre équipés à des constructeurs en incorporant dans le prix de vente le coût des équipements publics. C'est également un outil précis puisqu'elle permet à la collectivité d'intervenir sur des secteurs qu'elle a préalablement identifiés comme stratégiques, au lieu d'agir au gré des opportunités foncières.

La Z.A.C. permet un contrôle complet de la part de la collectivité sur les choix d'aménagement. Elle permet également une meilleure transparence des dépenses publiques car l'ensemble des pièces à fournir est compris dans les dossiers de création et de réalisation de Z.A.C. Enfin, cette procédure est obligatoirement liée à une concertation publique, dont les modalités doivent être définies

par la Communauté de Communes, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales ainsi que toutes les personnes associées (DDE, DRIRE, DIREN...).

Réception des travaux du chemin de Saint-Amand

Parallèlement à la réalisation par le Conseil Général de l'Allier du contournement Nord-Est de la ville de Commentry, la Communauté de Communes a réceptionné, en mai dernier, l'aménagement du Chemin de Saint-Amand. Ces travaux d'un montant de 486 000 euros HT, et bénéficiant de financements de la part du département, de la région et de l'Etat, consistent en un prolongement des aménagements de voirie et de réseaux sur le chemin de Saint-Amand jusqu'au futur contournement de Commentry (400 m) et l'agrandissement du parking existant de 25 à 75 places.

Réception travaux chemin de Saint-Amand

CROIX DE FRAGNE : Réception de la 2ème tranche des travaux d'aménagement

Occupée à prés de 90% de sa surface viabilisée, la poursuite de l'aménagement de la zone d'activités de la Croix de Fragne était indispensable. La Communauté de Communes à donc fait réaliser certains travaux.

- Voirie : réalisation de la voirie de 6 m de large en enrobé, réalisation de trottoirs de 2 m en stabilisé sablé avec bordures de chaque côté du projet.
- Assainissement : construction sous la voie, d'un réseau unitaire PVC, y compris raccordement à l'existant et branchements des avaloirs pour les eaux pluviales de voirie.
- Réseaux divers : réalisation d'une tranchée technique commune sous trottoir, construction d'un réseau d'eau potable, réalisation du réseau d'éclairage public…



D'un montant de 170 000 € HT, et bénéficiant du soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional d'Auvergne et du Conseil Général de l'Allier pour un montant total de 127 500 euros, ce chantier, réceptionné en juillet dernier, a permis de viabiliser plus de 10 000 m² de terrain supplémentaire et anticipe le développement de la zone lié notamment aux travaux de la bretelle autoroutière de Montluçon.

ZAC DE MAGNIER : Création d'un Parc logistique

Dans le cadre de la mission de redynamisation du bassin de Montluçon-Commentry, il a été identifié une nouvelle piste en faveur du développement économique, permettant de capitaliser sur la culture industrielle locale en la mettant au service des activités logistiques.

Dans ce but a été qualifié, avec l'aide de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains, un foncier d'environ 110 Ha qui présente de nombreux atouts :

- une grande superficie pour une bonne intégration paysagère du projet immobilier
- une accessibilité directe au site pour les poids lourds depuis l'A71
- une embranchabilité « fer » et la présence d'une gare de triage
- une voie de circulation médiane existante (route départementale déclassée)

La logistique, un secteur en constant essor :

La logistique dispose d'un potentiel important de projets et de création d'emplois. L'adaptation continue des fabricants et distributeurs aux marchés, la réglementation, l'externalisation d'activités industrielles, sont autant de facteurs qui favorisent la croissance de la filière logistique (source Sofred).

La France accueille moins de projets industriels et importe plus de biens de nature et d'origines variées, ce qui accroît les flux logistiques et les besoins de stockage. De plus, ce secteur continue à générer des emplois variés et accessibles à différents publics, ouverts tant aux hommes qu'aux femmes : préparateurs de commande, caristes, contrôleurs qualité, opérateurs logistiques, télémarketing, suivi comptable et commercial…Enfin, la pression des normes européennes et des assureurs exige la mise sur le marché de nouveaux produits immobiliers adaptés à un territoire tel que l'Auvergne.



ZAC de Magnier

Quel type de logistique est ciblé ?



Photographie non contractuelle



Une logistique induisant de la transformation, du parachèvement ou du colisage pour un ratio de 40 à 100 emplois/Ha couvert, sans pour autant exclure la logistique de base (10 à 30 emplois/Ha couvert) est recherchée.

L'intérêt du projet est aussi de profiter de la culture du bassin en matière de risques industriels pour être en capacité d'accueillir, dans des cellules aux normes les plus exigeantes, sur une minorité de la superficie construite, des produits justifiant une autorisation d'installation classée adaptée (parfums ou cosmétiques, spiritueux, huiles alimentaires…). C'est la valeur ajoutée qui justifie l'économie du projet sur notre bassin.

L'objectif est de développer un des tous premiers parcs logistiques de ce type en France. Cette Z.A.C. permettra de répondre aux besoins particuliers des opérateurs par la création d'une zone mixte pouvant accueillir à la fois des activités logistiques traditionnelles, et des activités logistiques relevant de l'autorisation « installations classées », d'anticiper des dispositions règlementaires plus rigoureuses et une pression des assureurs en matière de stockages logistiques, que cela soit le simple stockage de produits alimentaires (tels que des bananes ou les produits ménagers domestiques, les spiritueux, les produits d'hygiène) ou plus simplement tous produits justifiant par leur volume de stockage ou leur nature un stockage spécifique (plastiques, bois…).

C'est pourquoi, autour de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains, il a été nécessaire d'associer des compétences complémentaires pour mener à bien ce projet. Ainsi, le groupe PANATTONI, investisseur qui développe et gère des parcs d'activités, parcs logistiques et bureaux à travers le monde a été démarché.
Ce dernier est en capacité de supporter des frais d'études, de commercialisation et d'offrir des solutions « clés en mains » tant en location qu'en cession. La société d'ingénierie GSE, spécialiste international de la construction logistique apporte son expertise en assurant l'assistance à maîtrise d'œuvre. Le cabinet d'architecture SAGL, spécialisé en logistique et le cabinet SOFRED Consultants, « ensemblier du projet» garant du suivi du projet et de la commercialisation de la zone collaborent également à la bonne marche du projet.

Ainsi, après avoir supporté les frais de pré-études (plus de 300 K€), les sociétés Panattoni et GSE, engagent à présent, de concert avec Sofred Consultants, la commercialisation du parc. Celle-ci devrait se poursuivre sur l'année 2009, en parallèle de l'achèvement des études et le dépôt d'un premier permis de construire, pour aboutir à l'obtention des autorisations administratives permettant la commercialisation effective des bâtiments.



Entrée de la ZAC de Magnier par le rond-point de la Brande

Ouverture prochaine
de l'accueil de loisirs intercommunal



Afin de permettre un accès aux loisirs pour tous les enfants âgés de 3 à 14 ans habitant au sein de la Communauté de Communes, un accueil de loisirs intercommunal ouvrira prochainement ses portes. Cette structure s'inscrit parfaitement dans la continuité de la politique enfance-jeunesse de la Communauté de Communes, après la création en septembre 2004 du Centre Multi Accueil / RAM « 3 pommes ».

Ce projet résulte d'une réflexion menée par la Communauté de Communes sur l'accès aux loisirs pour tous. Actuellement, seuls deux accueils de loisirs sont présents au sein du territoire communautaire : Commentry et Néris-les-Bains. Ces deux services ne sont pas accessibles à tous et ne couvrent pas tous les besoins ressentis à l'échelle communautaire. C'est pourquoi, suite à une étude approfondie des besoins des foyers habitant sur la Communauté de Communes, il a été décidé de créer une seule et unique structure intercommunale assurant un accès égal pour tous aux loisirs.

Une structure fonctionnelle/ spacieuse

L'accueil de loisirs intercommunal sera situé route des Ferrières, sur la commune de Néris-les-Bains et à proximité du bois de l'Agora. Sa surface sera de 900 m² et pourra accueillir 160 enfants âgés de 3 à 14 ans, répartis par tranche d'âge : moins de 6 ans, les 6-12 ans et les 12-14 ans.

Les enfants seront répartis dans des « maisons » correspondant à leur tranche d'âge. Une salle de spectacle viendra également étoffer et optimiser la qualité d'accueil de la structure.

La structure sera également habilitée à recevoir les mini-camps.

Cet équipement sera un lieu de vie collective et de socialisation qui, par son architecture, dégagera un sentiment de protection, de respect et de liberté.

Un service complet et de qualité

• **Période de fonctionnement**

L'accueil se fera les mercredis à la journée et les vacances scolaires (sauf Noël) à la semaine.

• **Modalités de fonctionnement :**

- Les activités auront lieu de **9h00 à 17h30**.
- Accueil prévu de **7h30 à 9h00** et de **17h30 à 18h00**.

• **Un ramassage gratuit dans chaque commune**

Afin de faciliter l'accès à l'accueil de loisirs à tous les enfants du territoire communautaire, un ramassage gratuit – *matin et soir* – sera mis en place dans chacune des communes avec un plusieurs points en fonction de la taille de la commune. Ce service fonctionnera durant toute la période d'ouverture de la structure.

• **Une restauration en liaison froide**

Le mode de restauration choisi est celui en liaison froide avec réchauffement des plats au moment du repas.

Un projet partenarial

La réalisation de cet équipement dont l'investissement s'élève à 1 575 000 € a bénéficié de la participation financière de :

- Union Européenne
- Etat
- Conseil Régional d'Auvergne
- Conseil Général de l'Allier
- Caisse d'Allocations Familiales

pour un taux de subventionnement de 50,3 % soit 792 128,20 €.

La maîtrise d'œuvre avait été confiée à l'architecte Monsieur DESORMIERES, avec une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'OPAC de Commentry.

D'une durée de travaux d'environ 12 mois, l'accueil de loisirs intercommunal devrait ouvrir ses portes en juillet 2009. Conscients des attentes de la part de la population, une réunion publique d'information sera organisée au printemps 2009.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 04 70 09 70 20



QUEL NOM POUR NOTRE FUTUR ACCUEIL DE LOISIRS ?

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !



S'il faut encore faire preuve de patience avant de pouvoir découvrir ce nouvel équipement, il existe déjà dans l'esprit de tous. C'est pourquoi, il semble important de le baptiser dès maintenant en lui trouvant un nom plus parlant que « Accueil de Loisirs intercommunal », un nom plus attachant dans lequel le plus grand nombre d'entre nous pourrait se retrouver.

Alors, n'hésitez pas à participer en remplissant ce coupon et en le déposant dans votre mairie ou à la Communauté de Communes (1 Place Stalingrad à Commentry) <u>avant le 15 février 2009</u>.

Proposition(s) de nom pour le futur accueil de loisirs intercommunal :

- ....
- ....
- ....
- ....

Une médiathèque de proximité à Chamblet

UN SERVICE DE PROXIMITÉ TANT ATTENDU

La Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains a étudié le projet d'une médiathèque de proximité à Chamblet, qui se situe au carrefour des 12 communes de la Communauté de Communes, la partie Nord de cette dernière n'ayant jusqu'alors aucun service de ce type, à l'instar de Commentry et de Néris-les-Bains.

Ce projet débuta au cours du 1er trimestre 2007. Prévue en prolongement de la récente école maternelle de Chamblet/St Angel, la construction de cette médiathèque a bénéficié d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'OPAC de Commentry. C'est Jean-François BRUN, architecte DPLG, qui a entrepris les études nécessaires à la réalisation de ce projet et qui en a assuré la maîtrise d'œuvre. Les travaux de construction ont fait l'objet d'un plan de financement, impliquant l'Etat via la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Auvergne à travers son contrat Auvergne + et le Conseil Général de l'Allier dans le cadre du contrat d'intercommunalité.

Il s'agit d'un bâtiment de plain pied d'une surface hors œuvre d'environ 131 m². L'espace accessible au public représente environ 93 m².

Cet équipement a ouvert ses portes le 1er octobre 2008. Mayling STEINER vous accueille :

- le **Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 19h**,
- le **Jeudi de 15h à 18h**,
- le **Samedi de 10h à 12h**.

Des moments privilégiés, avec des groupes scolaires, des auteurs, seront également organisés.

UN ESPACE MULTIFONCTIONNEL, D'APPRENTISSAGE ET DE RENCONTRE, ACCESSIBLE À UN LARGE PUBLIC

Cet espace multifonctionnel, pouvant accueillir un public divers et varié (enfants, adultes, personnes âgées) , constituera une offre complète de services culturels de proximité. Le renforcement des équipements et des services au public, la réduction des inégalités territoriales d'accès à la culture, ainsi que la possibilité de se rencontrer, de se réunir pour la population, représentent l'ensemble des objectifs à atteindre à l'issu de ce projet.

Avec le soutien de la Bibliothèque Départementale de l'Allier, 2 000 documents sont à la disposition du public. Et beaucoup d'autres seront acquis au fil du temps.

La structure comprend plusieurs espaces :

- L'**Espace Accueil**, destiné aux prêts et au retour de documents
- L'**Espace Enfant**, qui rassemble des albums, des bandes dessinées, des romans de fiction, des livres-CD et des documentaires pour les non-lecteurs (0-6 ans) et les lecteurs. Cet espace est également destiné à l'Heure du Conte et autres activités autour du livre
- L'**Espace Adulte**, qui regroupe des documents tous supports et tous sujets accessibles au moyen d'une inscription, en consultation sur place ou en prêt direct
- L'**Espace Multimédia** : deux postes permettent de consulter Internet, des CD-Rom et de rechercher un document sur le catalogue.





Cette médiathèque de proximité permettra de développer un réseau de lecture, notamment auprès des écoles, ainsi qu'un apprentissage des nouvelles technologies avec les points internet. Elle peut être un bon outil pédagogique, une référence en matière d'éveil des enfants, grâce aux différents ouvrages mis à disposition.

L'accès internet peut constituer une aide aux devoirs pour les plus grands (compléments de cours, recherches thématiques,…) ; il peut également être d'un grand secours pour les personnes à la recherche d'un emploi.

Cette structure apparait donc comme un espace de vie intercommunal, un espace multifonctionnel ouvert à tous et pour tous.

Les tarifs des abonnements annuels sont les suivants :

Inscription annuelle	Bibliothèque	CD	DVD
Jeunes - 18 ans Etudiants Chômeurs	Gratuit	5 €	5 €
Communauté de Communes	Gratuit	10 €	10 €
Hors Communauté de Communes	Gratuit	20 €	20 €

Contacts :

Mayling STEINER

Tél. 04 70 07 99 28

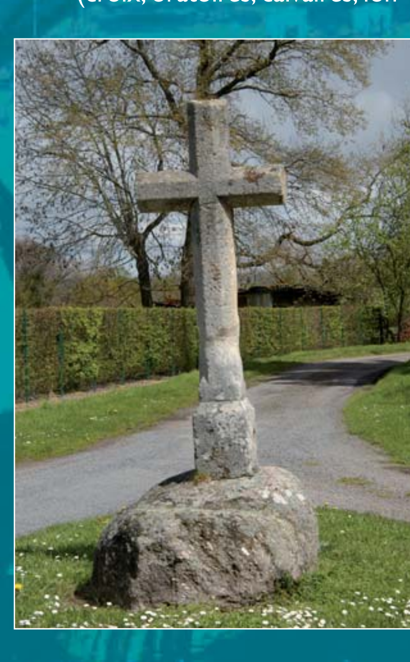
Email : mediatheque.chamblet@orange.fr

Sauvegarder et valoriser le patrimoine rural

DE L'ÉTUDE D'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE...

Suite à la réalisation de la Charte Architecturale et Paysagère, opérationnelle depuis le début de l'année 2006, la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains a décidé de mettre en place un certain nombre d'actions concourant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine rural.

L'une des actions notamment prévue par la Charte était la réalisation d'une étude de sauvegarde et de valorisation du patrimoine dit « vernaculaire » (croix, oratoires, calvaires, fontaines, puits…) dont l'objectif était de mettre en place une politique d'actions de rénovation/restauration, de valorisation et de promotion. Ce dernier devait également s'inscrire dans une démarche de sauvegarde de la mémoire locale.



C'est le cabinet d'étude « Tourisme et Patrimoine » qui a été retenu pour réaliser cet inventaire. Pour ce faire, un livret intitulé « Entretien et restauration du petit patrimoine rural » avait été remis à chaque commune. Celui-ci permettait d'évaluer les besoins précis, les types et les modalités d'intervention, et de déterminer le budget global par commune.

...AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION

Parmi les actions préconisées par le cabinet d'études, trois ont déjà été mise en place :

- Actions de sensibilisation et de formation à l'entretien du patrimoine bâti

Le 26 Juin 2008, en collaboration avec le CAUE, l'association Archiclassique, la Fondation du Patrimoine et le cabinet d'études Tourisme et Patrimoine, l'ensemble des élus et techniciens de la Communauté de Communes étaient conviés à une journée d'information sur l'entretien et la restauration du patrimoine communal.



Fontaine de la Bassié



avant et après restauration

A l'issue de cette journée, un guide de recommandations pour l'entretien du petit patrimoine leur a été remis.

- ***Inventaires de mobiliers d'églises***

Afin de mettre en place une politique de sécurisation des mobiliers d'églises, un inventaire a été réalisé entre Mars et Juin 2008 sur l'ensemble des édifices cultuels du territoire intercommunal, en partenariat avec les communes et les associations paroissiales. Un livret par église a été édité et transmis aux différents partenaires ainsi qu'aux gendarmeries.

- ***Chantier de jeunes***

Du 6 au 26 Juillet 2008, la Communauté de Communes en collaboration avec l'Association Jeunesse et Reconstruction a mis en place un chantier international de jeunes bénévoles dont l'objectif était la restauration de la fontaine de la Bassié à Malicorne.

Il est important de mener toutes ces actions d'information, de sensibilisation, de restauration, car elles permettent une prise de conscience de la richesse de notre patrimoine rural et une meilleure connaissance de notre territoire. Chacun se sent impliqué dans la préservation de ce patrimoine, qui rappelle le savoir-faire de nos ancêtres. Cela nous permet de découvrir des méthodes de constructions anciennes, et donne envie de faire connaître ces éléments aux générations futures.

Environnement : Un projet d'éoliennes sur notre territoire ?

Hier, les parcs éoliens étaient souvent la volonté de développeurs. Aujourd'hui, une Zone de Développement Eolien (ZDE) doit d'abord répondre au souhait des collectivités d'accueillir dans un cadre maîtrisé des installations éoliennes sur leur territoire.

Face aux nouvelles orientations de la politique énergétique de l'Etat traitant notamment du développement de l'éolien, la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains en tant qu'EPCI (Etablissement Public Coopération Intercommu-nale) s'inscrit au cœur de ce dispositif.

C'est pourquoi, en juillet dernier, la compétence « Etude préalable, demande de création d'une Z.D.E., accompagnement des projets d'éoliennes sur le territoire communautaire » est transférée à la Communauté de Communes. A travers cette nouvelle compétence, le groupement se dote d'outils permettant l'étude, la concertation et la réflexion en matière d'énergie éolienne.

Dans cette optique, le cabinet d'études ENVIRENE a été retenu lors du Conseil communautaire du 13 octobre dernier pour réaliser l'étude de faisabilité d'un développement maîtrisé et planifié de la filière éolienne, d'un point de vue environnemental, patrimonial, économique et paysager.

Élaboration d'un Schéma Territorial de Développement Eolien à l'échelle du territoire communautaire et constitution d'un dossier de ZDE.

Pour répondre aux différentes problématiques qui surgissent de ces projets, la Communauté de Communes réalise actuellement une étude approfondie dont les principes reposent d'abord sur les critères de la loi relative à la création de zones de développement de l'éolien :

- le potentiel éolien,
- les possibilités de raccordement aux réseaux électriques,
- la protection des paysages, des monuments historiques, des sites remarquables et protégés.

En cohérence avec la note de la préfecture relative à la mise en œuvre des Z.D.E dans l'Allier, les objectifs de l'étude sont déclinés en deux temps.

Dans un premier temps, cette étude doit permettre d'élaborer un Schéma Territorial de Développement Eolien (STDE). Il s'agit d'organiser le développement éolien sur le territoire en apportant aux élus locaux les outils pour les aider à :

- identifier les éventuels sites propices à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire dans le respect des contraintes liées aux milieux physique, naturel, environnemental, patrimonial et paysager…
- définir et maîtriser les conditions dans lesquelles se feraient ces implantations de manière à ce qu'elles soient bien intégrées aux contextes paysagers, patrimoniaux, écologiques, sociaux et économiques locaux.

Dans un second temps, lorsque le SDTE sera établi et lorsque que la Communauté de Communes aura, grâce à ce document de référence, décidé les zones de développement de l'éolien à favoriser, le bureau d'études devra préparer le dossier de demande Zone de Développement Eolien (ZDE) qui sera déposé par la Communauté de Communes auprès du préfet pour avis.

Ainsi, l'élaboration d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) permet de protéger le territoire communautaire de tout projet d'implantations anarchiques. Au terme de l'étude, si un projet d'implantation structuré devait être réalisé, il serait obligé de respecter les préconisations retenues.





La charte chromatique :
Outil de valorisation du paysage architectural et naturel

L'architecture des maisons récentes est le plus souvent en rupture avec les modèles anciens et traditionnels qui composent le territoire. Dans cet effet de rupture, intervient l'architecture, par ses couleurs, ses volumes, ses matériaux, son implantation, mais aussi le traitement des extérieurs.

La Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains, a souhaité réaliser une étude de couleur sur l'ensemble du territoire intercommunal afin de mettre en place **une charte concernant les enduits, les toitures et les matériaux**. Réalisée dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace », cette étude s'inscrit dans une démarche globale issue de la charte locale architecturale et paysagère. Outil de mise en valeur du patrimoine, elle permet une prise de recul par rapport à la mise en œuvre de mesures ponctuelles, en donnant un cadre cohérent d'action.

La réalisation de cette étude chromatique s'inscrit dans trois enjeux majeurs :

- Sensibiliser les pétitionnaires quant à la bonne intégration de leur habitation, afin de préserver l'homogénéité du patrimoine intercommunal ;
- Fournir un outil aux élus et aux instructeurs, leur permettant une meilleure analyse du projet ;
- Faire des choix en matière d'aménagement et de développement, en fixant des règles dans les articles des POS et des PLU des communes.



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La charte consiste à observer et expliquer les caractéristiques du territoire de la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains afin de préconiser des actions qui conduiront à un développement respectueux de l'identité du territoire.

Le cabinet d'études a prévu les modalités pour faire connaître la charte aux acteurs locaux et engager des actions pour faire respecter ses préconisations : éditions de documents spécifiques, interventions de conseil, actions d'information et de formation. La charte est un outil avec un débouché opérationnel et concret.

L'objectif est de faire en sorte que tous ceux (pétitionnaires, architectes, maîtres d'œuvre, entreprises…) qui auront un projet à élaborer, le fassent en tenant compte des caractéristiques et des orientations qu'elle aura permis de définir.

L'ÉTUDE

Du diagnostic du territoire …

La Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains a retenu le bureau d'études NACARAT, composé de trois coloristes conseil en architecture et spécialisés dans la création de chartes chromatiques pour réaliser ce travail. Ces derniers ont arpenté nos communes afin de faire un relevé le plus précis possible des éléments définissant l'identité chromatique du territoire intercommunal (analyse des composantes architecturales, urbaines et paysagères). Un relevé de couleurs et de matériaux a été effectué et présenté sous forme de palettes chromatiques. Les techniques traditionnelles locales de construction ont été mises en évidence, et un relevé des particularités ponctuelles (menuiseries, ferronneries, …) a été établi.

A partir de ce diagnostic territorial, trois zones de cohérence ont pu être identifiées :

- Les Bourgs
- Commentry
- Néris-les-Bains

Par ailleurs, 6 familles de typologies d'habitations avec des palettes de couleurs ponctuelles et générales sont identifiées suivant les secteurs :

- Les maisons simples
- Les maisons simples améliorées
- Les immeubles de ville
- Les maisons bourgeoises
- Les grands ensembles
- Les bâtiments agricoles et industriels

…à l'élaboration d'un guide de recommandations architecturales et chromatiques

Les phases 1 et 2 de l'étude chromatique ont permis d'analyser le territoire du point de vue de la couleur et de l'architecture, et ont mis en évidence les identités propres à chaque zone de référence. A partir de ces éléments, des guides de recommandations, propres à chaque commune et disponibles prochainement dans vos mairies, ont été élaborés.

Ces documents comprennent:

- Un mode d'emploi
- Un lexique chromatique et architectural
- Les palettes de couleurs, dominantes pour les toitures (tuiles plates, tuiles rondes, ardoises…), générales pour les façades (enduits, revêtements…) et ponctuelles pour les menuiseries, les ferronneries, et les éléments de détails décoratifs.

Chacune des zones géographiques déterminées à l'issue du diagnostic territorial bénéficie de palettes chromatiques propres. A partir de ces éléments, et grâce au mode d'emploi fourni, différentes possibilités de mise en couleur sont possibles. Par exemple, on peut créer un « contraste chaud-froid », un « camaïeu chaud », une « harmonie de gris »…

La Communauté de Communes de Commentry-Néris-les-Bains, soucieuse du devenir de son environnement architectural, a entrepris ce projet d'élaboration d'une charte chromatique. Cela permettra de conserver une certaine cohérence, une harmonie au niveau du bâti. On pourra ainsi garantir la qualité chromatique et architecturale de nos villes, de nos bourgs, et à plus petite échelle de nos quartiers, grâce aux recommandations prescrites dans les guides de recommandations chromatiques.



Service Portage des repas à domicile

La Communauté de Communes propose un service de portage de repas à domicile aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes handicapées habitant au sein du territoire communautaire.

Les repas sont livrés froids et préparés sous couvert d'une diététicienne par la société SOGIREST. Ils sont composés parmi un large choix d'une entrée, un plat du jour, un fromage, un dessert, et un potage pour le dîner. Il est également possible de choisir un menu correspondant à un régime particulier : sans sel, sans sauce, diabétique. Les aliments peuvent également être prédécoupés. Tout cela concoure à proposer des repas équilibrés et variés, adaptés aux régimes alimentaires et ce, tous les jours de la semaine.

Depuis novembre 2008 **le tarif appliqué est de 6,70 € par repas** pour le bénéficiaire.

***Pour tout renseignement sur le service et les inscriptions, veuillez contacter Angélique DAILLIE** à la Communauté de Communes au **04 70 09 70 20**.*

Aides à l'amélioration de l'Habitat

L'OPAH s'est terminée en septembre 2008. Cependant, **il existe toujours des aides à l'amélioration de l'habitat**.

Vous avez un projet de travaux pour votre résidence principale ou pour un logement locatif. Des subventions, venant de l'ANAH, de la Communauté de Communes, du Conseil Général ou du Conseil Régional peuvent vous y aider.

Chaque cas étant particulier (suivant les travaux entrepris, suivant divers critères,…), prenez contact avec la Communauté de Communes afin que l'on vous aide dans vos démarches de demande de subvention.

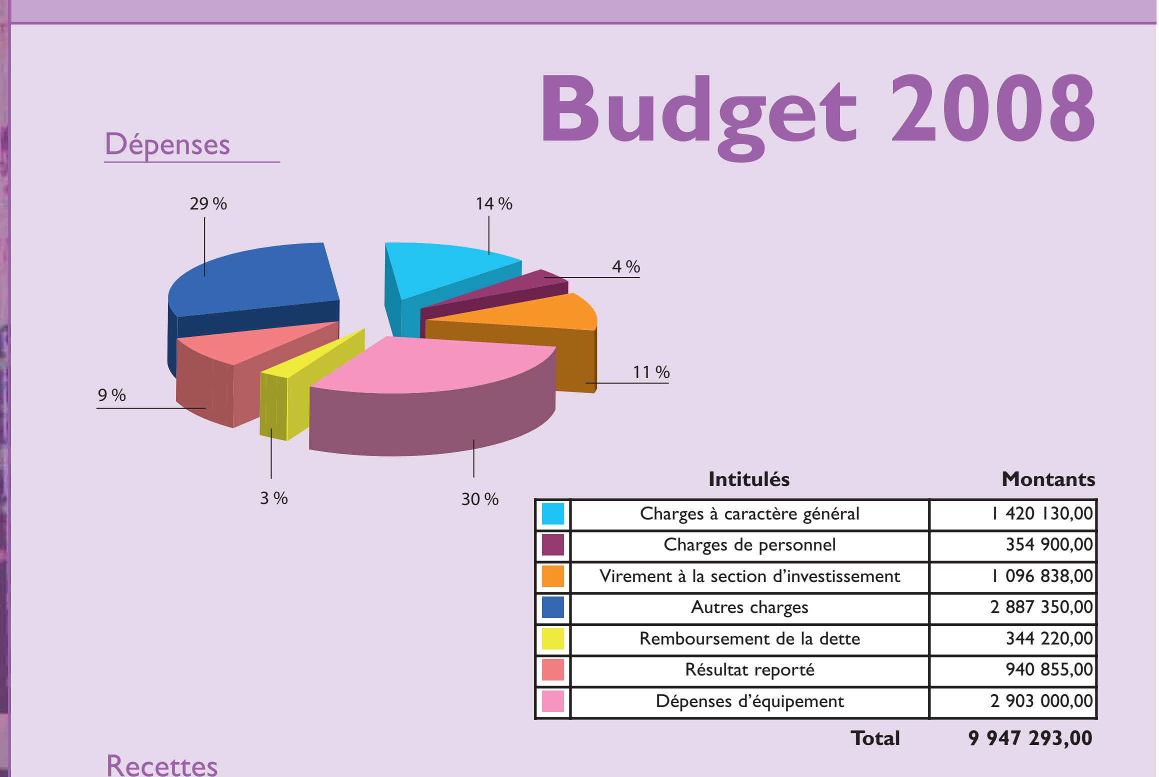
Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier auprès de l'un des financeurs. Les demandes de subventions se font sur présentation de devis.

Les Permanences se poursuivent le vendredi matin de 10h à 12h dans les locaux de :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMENTRY/NERIS-LES-BAINS
1, Place Stalingrad, BP 106 • 03600 COMMENTRY
Tél. 04 70 09 70 20

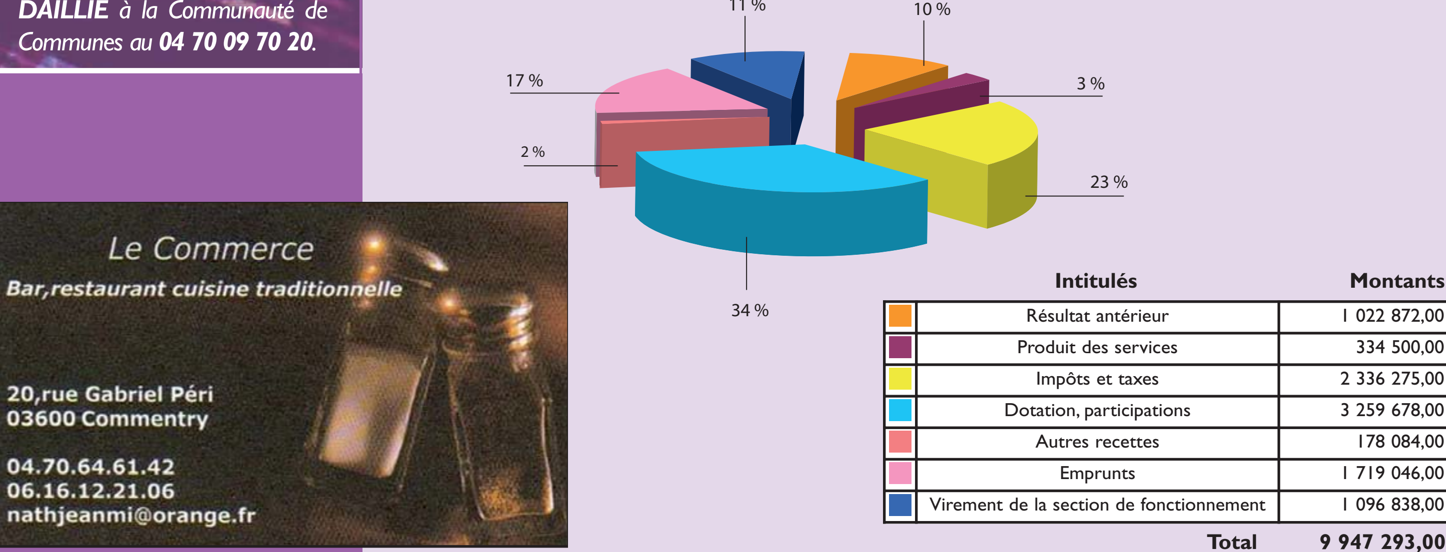
Budget 2008

Dépenses



Intitulés	Montants
Charges à caractère général	1 420 130,00
Charges de personnel	354 900,00
Virement à la section d'investissement	1 096 838,00
Autres charges	2 887 350,00
Remboursement de la dette	344 220,00
Résultat reporté	940 855,00
Dépenses d'équipement	2 903 000,00
Total	**9 947 293,00**

Recettes



Intitulés	Montants
Résultat antérieur	1 022 872,00
Produit des services	334 500,00
Impôts et taxes	2 336 275,00
Dotation, participations	3 259 678,00
Autres recettes	178 084,00
Emprunts	1 719 046,00
Virement de la section de fonctionnement	1 096 838,00
Total	**9 947 293,00**